

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Arrêté du 12 décembre 2014 portant commissionnement de fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement, catégorie eau et nature

NOR : DEVL1429094A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 12 décembre 2014, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

PRÉNOM NOM	SERVICE D'AFFECTATION	ATTRIBUTIONS (*)	ZONE DE COMMISSIONNEMENT
Laura CHEVALLIER	DDTM 80 - Somme	Eau et pêche en eau douce	Somme (80)
Paul COJOCARU	DDTM 33 - Gironde	Eau, nature et sites	Aquitaine
Maxime DELOLME	DREAL Lorraine	Eau et pêche en eau douce	Lorraine
Jean-Marie DELRUE	DREAL Lorraine	Espaces et patrimoine naturel	Lorraine
Sylvie DUBOIS	DREAL Languedoc-Roussillon	Eau et pêche en eau douce	Languedoc-Roussillon
Simon FEUTRY	DDTM 59 - Nord	Espaces et patrimoine naturel	Nord (59)
Mathieu FLOUREZ	DDTM 59 - Nord	Espaces et patrimoine naturel	Nord (59)
Christophe KERVELLA	DDTM 76 - Seine-Maritime	Eau et pêche en eau douce	Haute-Normandie
Julie KUBIAK	DREAL Lorraine	Eau et pêche en eau douce	Lorraine
Thomas LANDORIQUE	DDT 60 - Oise	Eau et pêche en eau douce	Oise (60)
Véronique OVREL	DDT 60 - Oise	Eau et pêche en eau douce	Oise (60)
Valentin PAILLETTE	DDTM 80 - Somme	Espaces et patrimoine naturel	Somme (80)
Loïc PALMAS	DDTM 80 - Somme	Eau et pêche en eau douce	Somme (80)
Christel POINAS	DREAL Lorraine	Sites	Lorraine
Marie-Claire REGNIER	PNM Parc national du Mercantour	Eau, nature et sites	Parc national du Mercantour et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc
Florent TECHER	DEAL Réunion	Eau et pêche en eau douce	Réunion

(*) Les attributions relatives à l'eau, à la nature et aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues au 1^o du II de l'article L. 172-1 et au chapitre VIII du titre I^{er} du livre II du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'eau et la pêche en eau douce donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I^{er}, aux chapitres I^{er} à VII du titre I^{er} du livre II, au titre III du livre IV et au titre VI du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives aux espaces et au patrimoine naturels donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I^{er}, aux titres II, III, IV, V, VI et VII du livre III, au livre IV du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I^{er}, aux titres IV et V du livre III et au titre VIII du livre V du code de l'environnement.

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal de grande instance de leur résidence administrative.